



Communiqué du Collectif contre Dentexia suite à l'annonce de l'installation de Dentego au Medic Center de Chalon-sur-Saône

Le 5 janvier 2017

Suite à 2 articles de presse parus mercredi 4 janvier 2017 dans le JSL et sur Info-Chalon, où le collectif contre Dentexia est nommément cité, une réponse est apportée ci-dessous.

Nous avons été informés ce jour via les articles de presse sus-mentionnés de l'ouverture dans les locaux où a officié Dentexia, d'un nouveau centre de dentisterie.

La loi autorise une association loi 1901 ayant reçu l'autorisation de l'Autorité régionale de Santé à ouvrir un tel centre sous réserve de la mise à disposition de 2 documents: un projet de santé et un règlement intérieur. L'association est alors enregistrée dans le répertoire FINESS et peut commencer à recruter du personnel. En d'autres termes, il existe peu de barrières pour mettre en place ce type de montage que de bons juristes maîtrisent facilement.

Nous avons appris à nos dépens que derrière Dentexia (association loi 1901) se cachait un montage financier et administratif complexe ayant peu à voir avec le but non-lucratif affiché, et ayant mené à l'escroquerie et au scandale sanitaire et financier bien connu aujourd'hui. D'après les articles de presse parus ce jour, il apparaît que le nouveau centre chalonnais est aussi une association loi 1901, rattachée à un holding (ce qui questionne l'aspect non-lucratif de l'association).

Cependant il est bon de rappeler que les nouveaux propriétaires (Adental Holding), sont ceux à qui le tribunal d'Aix en Provence a refusé le 4 mars 2016 la reprise de Dentexia suite à sa liquidation, considérant que les risques étaient similaires. "L'offre de la société Adental holding ne remplit pas les conditions fixées par l'article L 642-1 du code de commerce. Le tribunal refuse donc l'offre de plan de cession de cette société" (minutes complètes du délibéré à l'adresse suivante http://media.wix.com/ugd/7536cd_819a20496b324479b00dfcf0d48d2709.pdf).



www.collectif-contre-dentexia.com

D'autre part, les 2 articles de presse donnent un verbatim totalement opposé concernant les affirmations de M. Cohen, directeur de Adental Holding qui dans un cas affirme

JSL: « Je n'ai pas pris contact avec le collectif, reconnaît James Cohen, je ne veux pas qu'on m'accuse d'opportunisme. »

et dans l'autre

Info-Chalon: "A notre arrivée, nous avons aussitôt pris contact avec le collectif des victimes et on a essayé de voir ensemble au cas par cas ce qui pouvait être mis en place. On s'est engagé à le faire !"

Problèmes d'interférence téléphonique ou double langage? En tous les cas il est certain qu'aucun responsable du collectif contre Dentexia chalonnois n'a été contacté par cette entreprise directement ou indirectement.

Cependant et contrairement à l'esprit de la loi, plusieurs des victimes de Dentexia, nous ont indiqué avoir été récemment contacté par téléphone ou email, afin de reprendre des soins auprès du nouveau centre. Faut-il encore rappeler que ces pratiques (largement utilisées par Dentexia) sont illégales et qu'elles portent atteinte à la liberté individuelle de choisir son praticien.

Des victimes nous ont aussi signalé des publicités payantes sur le site Facebook (là aussi en contradiction avec la loi).

Nous n'avons aucune possibilité de nous opposer à l'installation du centre dentaire si les autorités leur ont donné le feu vert. Mais nous nous réservons le droit d'informer les victimes et les potentiels nouveaux clients, que nul ne pourra dire qu'il ne savait pas si malheureusement un jour ou l'autre la situation ne devait pas rester aussi rose qu'elle ne le paraît aujourd'hui. Nous resterons excessivement attentifs aux développements du centre nouvellement créé.

La presse est libre bien sûr de donner la publicité qu'elle souhaite à cette information dans le respect des règles de publicité admises. Mais nous serons toujours présents pour rappeler certaines vérités et éviter la diffusion d'informations alléchantes (car c'est ainsi que nous avons été bernés).



www.collectif-contre-dentexia.com

Quant aux victimes de Dentexia, nous ne pouvons que leur recommander la plus grande prudence. Nous leur rappelons que l'Ordre National des Chirurgiens-Dentistes de Saône et Loire avec qui nous avons collaboré efficacement durant ces derniers mois, est en mesure de les informer des praticiens engagés à leur côté pour une reprise de la patientèle de Dentexia.

Les victimes de Dentexia ont été touchés physiquement et psychiquement, et ont perdu de l'argent et de la confiance en eux et dans le système de santé. En unissant leurs forces elles ont réussi à convaincre les autorités de santé de la justesse de leurs arguments et de la nécessité de mettre en place une aide à la reprise des soins. Celle-ci n'est pas encore totalement actée pour la totalité des victimes et seul le temps nous dira si les efforts fournis donneront un résultat permettant d'oublier les souffrances endurées.

Pour terminer, nous rappelons que le collectif contre Dentexia regroupé au niveau national entend continuer à travailler et faire des propositions au Ministère de la Santé pour contribuer à l'évolution de la loi "dite Bachelot" afin de mettre fin aux dérives que le système actuel permet.

Jeudi 12 septembre, le collectif sera au côté de M. Rosario Matina, victime marseillaise de Dentexia à la chambre disciplinaire nationale de l'ONCD avec l'objectif de faire radier l'un des chirurgiens dentistes impliqué.

Oui aux soins moins chers et de qualité pour toutes et tous, non aux pratiques mercantiles douteuses déguisées au détriment de la santé de chacun.

Pour le Collectif contre Dentexia (Chalon sur Saône)

Les porte-paroles: Gérard Mayen et Christine Teilhol